

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**  
5 JANVIER 2017

N° 2017-01-06

**Objet : Mise en place d'un signalétique d'entrée de Parc sur l'autoroute A7 – Plan de financement**

La Présidente expose :

Le classement en Parc naturel régional des Baronnies provençales a été prononcé par décret ministériel en date du 26 janvier 2015, il est le 51<sup>ème</sup> Parc naturel régional de France.

Dans la dynamique de mise en place d'une signalétique aux entrées du territoire et pour accroître la visibilité du Parc, il apparaît désormais nécessaire de porter à la connaissance du public l'existence de cet espace remarquable, situé à un jet de voiture de deux axes autoroutiers d'envergure : l'autoroute A7 dans la vallée du Rhône et l'autoroute A51 dans la vallée de la Durance.

L'objectif est de capter le flux de personnes circulant à l'Ouest du territoire du Parc et de susciter l'envie de découvrir cet espace en implantant un panneau signalétique en bordure de l'autoroute A7 pour annoncer l'entrée sur le territoire du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Ce panneau autoroutier au titre du patrimoine naturel protégé, le long de l'autoroute A7 dans le sens Nord-Sud serait placé après la sortie Montélimar Nord. Pour la mise en œuvre de cet équipement, une maquette sera réalisée en interne par la chargée de communication du Parc et dans le respect de la charte graphique de Vinci Autoroutes. A la suite de la validation du préfet de région, la fabrication et la mise en place du panneau seront réalisées par les services de Vinci Autoroutes. La signature d'une convention avec VINCI Autoroutes fixera les termes techniques et financiers de l'opération.

La Présidente propose de solliciter la sénatrice de la Drôme et la région Auvergne-Rhône-Alpes pour financer l'opération selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Conception, réalisation et mise en place du panneau réalisés par VINCI Autoroutes	20 000 €	Réserve parlementaire sénatrice de la Drôme (50%)	10 000 €
		Région Auvergne-Rhône-Alpes (30%)	6 000 €
		Autofinancement PnrBP (20%)	4 000 €
<b>TOTAL en €HT</b>	<b>20 000 €</b>	<b>TOTAL en €HT</b>	<b>20 000 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** le plan de financement proposé par la Présidente
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Henriette MARTINEZ